

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 13

À l'alinéa 15, après la seconde occurrence du mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« de contrôle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.